

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

5^{ème} 2CV CROSS de CHAVY 18-20 juin 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LA CHATRE organise du 18 au 20 juin 2021 une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 5^{ème} 2CV Cross de Chavy.

Cette compétition compte pour *la Coupe de France 2021 de 2CV Cross et le championnat 2CV Cross 2021 de la Ligue du Centre-Val de Loire.*

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire le 20/04/2021 sous le N° 011/2021 et par la FFSA sous le permis d'organisation N° 261 en date du 27/04/2021.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Jean-Pierre TISLER</i>	<i>5221/0417</i>
Membres du Collège	<i>Sophie GARDIA</i>	<i>54158/1504</i>
	<i>Henri JOANOVITS</i>	<i>9113/1505</i>
Commissaire Sportif Stagiaire	<i>Régis FRETTE</i>	<i>235827/1201</i>
Directeur de Course	<i>Jean-Luc ROGER</i>	<i>1030/1507</i>
Directeurs de Course adjoints	<i>Alain CAILLE</i>	<i>4822/1504</i>
	<i>Alain BONNAUD</i>	<i>8481/1018</i>
	<i>Jacques COURTIN</i>	<i>6233/1504</i>
Commissaires Sportifs délégués à la Direction de Course	<i>Christelle HERHEL</i>	<i>15545/1503</i>
	<i>Christine FROGER</i>	<i>6578/1201</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Olivier HERHEL</i>	<i>15550/1503</i>
Commissaires Techniques	<i>Patrick DESBAIT</i>	<i>9740/1503</i>
	<i>Michel TOURLOURAT</i>	<i>8826/1504</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jean-Claude DUMAS</i>	<i>19186/1503</i>
	<i>Cécile BEAU</i>	<i>172903/1502</i>
	<i>Maxime BEAU</i>	<i>205585/1502</i>
Chronométrateur	<i>Jean-Marie BLUTEUX</i>	<i>9742/1466</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	<i>Patrick SIMON</i>	<i>40422/1505</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Philippe AUBRUN-SASSIER</i>	<i>4270/1505</i>
Médecin Chef	<i>Docteur Claudine ASTIER</i>	
Responsable du service presse	<i>Lucie AUJARD</i>	

Référent COVID-19	Christiane AUBRUN-SASSIER 4271/1505
-------------------	-------------------------------------

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 9 juin 2021 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 16 juin 2021
Date et lieu de la compétition	18, 19 et 20 juin 2021, circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY
Vérifications	18 juin 2021 de 16h15 à 19h30 19 juin 2021 de 08h00 à 11h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	19 juin 2021 à 10h30, salle du Collège des Commissaires Sportifs
Briefing obligatoire	19 juin 2021 à 11h45, tour du circuit
Horaire des essais libres	19 juin 2021 de 09h00 à 11h30
Horaire des essais chronométrés	19 juin 2021 de 13h30 à 15h00
Horaire de la course	19 juin 2021 de 16h00 à 19h30 20 juin 2021 de 08h30 à 18h35
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	20 juin 2021 à l'issue de la Finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 18 juin de 16h15 à 19h30h et le 19 juin de 08h00 à 11h30, Tour du circuit et zone technique.

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'ASA LA CHATRE. Si à la date du 17 juin 2021 le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : 02 54 48 33 64.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 9 juin 2021 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 65 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 130 € sans la publicité facultative de l'organisateur.
- **Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, le montant des droits d'engagement sera majoré de 15 €.**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne pourra pas* être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Voitures conformes au Règlement général 2CV Cross et au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros sont fournis par le Groupement 2CV Cross.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 5^{ème} 2CV Cross de Chavy se déroulera sur le circuit de Chavy. Il est long de 962 mètres et la largeur est de 12 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 2 octobre 2017 sous le numéro 36 15 17 0279 RC Nat 0962. L'accès au circuit se fait par la RD 940.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **au bloc sanitaire du parc concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à **la pré-grille et au PC Course**. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 88 50 33 87

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Il y aura une alternance entre les manches de 2CV Cross et celles de Fol'car.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à la tour du circuit le samedi 19 juin 2021 à 11h45.*

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de la discipline.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1235 € à savoir :

1^{er} 130 €, 2^{ème} 110 €, 3^{ème} 95 €, 4^{ème} 85 €, 5^{ème} 75 €, 6^{ème} 65 €, 7^{ème} 60 €, 8^{ème} 55 €, 9^{ème} 50 €, 10^{ème} 45 €, 11^{ème} 40 €, 12^{ème} 35 € et du 13^{ème} au 25^{ème} 30 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Consolante : 1^{er} 30 €, 2^{ème} 25 € et 3^{ème} 20 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, aucun prix en espèces ne sera distribué.

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 20 juin 2021 à l'issue de la finale **sous réserve des contraintes sanitaires.** , les prix seront adressés par courrier.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2 à poudre A B C, 9 kg**

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve **18**

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **1**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation x oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges x non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : samedi 19 juin 2021 de 09h00 à 11h30 sur 3 tours.

Essais chronométrés : samedi 19 juin 2021 de 14h30 à 16h00 sur 3 tours.

Course : manches qualificatives (10 tours) samedi 19 juin de 16h30 à 18h00.

Quarts de finales (15 tours) et 2^{ème} manches qualificatives (10 tours) dimanche 20 juin de 08h30 à 12h10.

Demi-finales (15 tours), Consolante (8 tours) et Finale (20 tours) dimanche 20 juin de 15h40 à 18h35.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe

Concurrents et pilotes : le nombre maximal d'engagés est fixé à 80.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu après les délais ou sans règlement.

Voitures et équipements : chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur, le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

Sites et infrastructures : paddocks : il sera attribué un espace de 70 m2 à chaque concurrent.

L'accès au pars concurrent sera limité à un camping-car **OU** un véhicule atelier par concurrent.

Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'Epingle

Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

COVID 19 :

Le respect strict des consignes exigées par l'autorité préfectorale devra être observé par toutes les personnes présentes sur le site sous peine d'exclusion immédiate.

FOL'CAR

Lors du meeting, il sera organisé une épreuve du championnat de France de Fol'Car.